

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine.

L'enquête porte principalement sur des données physiques (quantités de combustibles et d'énergie). Elle est l'unique source d'information permettant de suivre la production de chaleur non cogénérée des réseaux ainsi que les livraisons de chaleur aux différents secteurs. Elle permet en particulier de répondre aux questionnaires annuels commun AIE /Eurostat par type d'énergie, qui sont exigés par le règlement (CE) n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'union européenne relatif aux statistiques sur l'énergie. Elle permet également de transmettre à la Commission européenne les données requises pour le suivi de la directive n° 2009/28 sur les énergies renouvelables, et de la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique. Elle est également nécessaire d'une part à l'établissement du bilan énergétique annuel de la France produit par la SDSE, et d'autre part à l'établissement de bilans régionaux et infra-régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les observatoires régionaux locaux de l'énergie et du climat (Schémas Régionaux Climat Air Énergie et Plans Climat Énergie Territoriaux). Ces statistiques régionales et locales s'inscrivent dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement.

L'enquête est par ailleurs utile à l'ensemble des utilisateurs concernés par cette filière énergétique (SNCU¹, Cerema², Amorce³, Cibe⁴, bureaux d'études, etc.). Elle a en effet pour objectif de disposer d'une meilleure connaissance du secteur qui prend une place croissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Elle s'intéresse aux caractéristiques des réseaux (puissance, nombre d'habitants desservis), au bouquet énergétique, aux émissions de CO₂, et à la place des énergies renouvelables

Elle couvre la France métropolitaine et Monaco. Les DOM ne disposent pas pour l'instant de réseaux de chaleur ou de froid. Cette enquête, exhaustive, concerne tous les gestionnaires des réseaux de chaleurs ou de froid dont la liste est établie à partir de différentes sources : la base des adhérents du SNCU, l'Ademe pour les réseaux bénéficiant d'un financement, Amorce et le Cibe qui transmettent certaines informations, et une veille assurée par le SOeS.

La collecte de cette enquête annuelle se déroule au printemps. Elle est effectuée par le SNCU : l'enquêté peut répondre en ligne, ou télécharger une version numérique du questionnaire ou bien en obtenir une version papier. Le temps de réponse est estimé entre une et deux heures. Les questions

¹ Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine

² Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

³ Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

⁴ Comité interprofessionnel du Bois énergie

étant connues, la seule contrainte porte sur les aspects techniques et la ventilation par secteur des livraisons de chaleur, qui relèvent de plusieurs interlocuteurs.

Un comité des utilisateurs se réunit chaque année. Il est composé de représentants du SOeS, du SNCU, de l'Insee, de l'Ademe, de la DGEC, d'Amorce, et de quelques gros gestionnaires de réseaux. Un bilan de la collecte précédente y est fait, la campagne suivante y est préparée. Les résultats, qui répondent à la demande internationale et locale, sont mis également à disposition sur le site Internet du SOeS (en respectant les règles du secret statistique et du secret commercial pour la maille régionale notamment). Ils font également l'objet de publications statistiques. Le SNCU réalise un bilan détaillé qui est mis en ligne et envoyé aux répondants. Le SOeS a prévu de faire une restitution sous forme d'un marronnier annuel de quelques pages dans la collection « Chiffres et Statistiques ».

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité